Sport dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

Etats des lieux et recommandations

FRANCE URBAINE
MÉTROPOLES, AGGLOS ET GRANDES VILLES

L'offre et l'intervention sportives au profit des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) n'ont jamais été aussi importantes, alors que le monde du sport est en souffrance et que le lien social semble plus que jamais dégradé. A la faveur de l'actualité, France urbaine a répertorié auprès des grandes villes, grandes agglomérations et métropoles plusieurs démarches illustrant la façon dont le sport se vi(vai)t dans les quartiers défavorisés. La cartographie n'est pas exhaustive mais elle permet de relever plusieurs constats : un rôle essentiel des collectivités locales, essentiellement des villes mais également des intercommunalités dans le financement des activités physiques et sportives (APS) au profit des QPV. Un rôle qui se mesure également dans la structuration et les orientations du sport, aux côtés des clubs affiliés et des associations sportives et extra-sportives.

Le sport est un levier de développement territorial et de cohésion sociale, dont les impacts positifs pour la société seront indispensables ces prochains mois. Au sein des villes, et particulièrement au bénéfice des publics des QPV, un dispositif d'ensemble se décline souvent, associant les acteurs du sport, de la politique de la ville et des autres politiques publiques.

A l'aune des retours d'expériences, France urbaine s'inquiète des ruptures de continuité éducative et de territoires sous-dotés en équipements structurants. Il est essentiel d'y remédier, étant entendu que le sport doit être un lieu de brassage et un vecteur d'égalité républicaine. Il est nécessaire de mieux doter les QPV en équipements et en ressources humaines, tout en revisitant les pratiques et en embarquant les associations dans une dynamique partenariale, soucieuse du vivre-ensemble et des principes républicains et laïcs.

L'actualité a permis récemment de consacrer plusieurs temps forts à la politique de la ville et aux politiques de cohésion sociale et urbaine, en lien avec le sport : le conseil national des solutions par le sport réuni le 1er mars à Garges-lès-Gonesse, le comité interministériel des villes (CIV) qui s'est tenu à Grigny le 29 janvier, pas moins de 8 ans après le dernier convoqué, actant une enveloppe supplémentaire de 2,3 milliards d'euros à la politique de la ville en sus du milliard d'euros fléché dans le cadre du Plan de relance. Les associations sportives sont aussi concernées par la signature du Contrat d'engagement républicain que prévoit le projet de loi confortant le respect des principes de la République. Cette actualité est en réalité plus large que celle de ces dernières semaines : les constats et les recommandations ont été identifiés dans le rapport Borloo (2018), auquel France urbaine a activement contribué. Le lancement de programmes d'éducation par le sport, la création d'emplois sportifs et de médiateurs et la sanctuarisation des moyens alloués nécessitent une attention collective.

Nos recommandations

1. **Décliner les engagements du Pacte pour l'inclusion urbaine et républicaine de France urbaine, l'AdCF et Villes de France (janvier 2021)**, qui propose notamment d'intégrer un volet cohésion sociale et urbaine au sein des contrats de relance et de transition écologique (CRTE), l'opportunité via des fonds dédiés – *notamment de la DSIL, au titre de l'investissement dans les grandes villes* – de faire converger orientations nationales et projets locaux et de consacrer une attention particulière au sport en leur sein ;

2. **Prendre en considération la demande des maires des quartiers prioritaires d'attribuer *« une enveloppe de 1 % du budget global des Jeux olympiques et paralympiques sur des projets ou des dynamiques présentes dans les villes en QPV »*.** Cette disposition est souhaitable et conforte le principe selon lequel le sport (professionnel et médiatisé) puisse financer le sport (amateur et local) et l'héritage territorial des Jeux olympiques et paralympiques 2024 ;

3. **Intégrer les enjeux liés aux quartiers défavorisés comme prioritaires dans les diagnostics territoriaux lancés lors de l'installation des conférences régionales du sport (CRS).** Les projets sportifs fédéraux (PSF) devront en outre converger avec les projets sportifs territoriaux (PST) dont les mentions aux QPV figureront en bonne place. L'efficacité de la répartition des 5.000 nouveaux emplois dans le secteur associatif sportif d'ici à 2022 sera en grande partie conditionnée à ces diagnostics ;

4. **Adapter et consolider les offres de formation, autour d'un corpus dédié à la raison sociale et éducative des associations sportives et extra-sportives et à la promotion des valeurs républicaines et du vivre-ensemble.** En outre, les médiateurs doivent avoir une forte culture sportive et de grandes qualités d'animateurs, tout en disposant des outils nécessaires pour mener à bien leurs missions ;

5. **Mailler les territoires d'équipements sportifs :** si la formation des encadrants est essentielle pour capter l'intérêt des publics en QPV, les futurs crédits dédiés au sport seront indispensables pour compléter l'effort budgétaire des collectivités dans le maintien, la rénovation et la construction d'équipements sportifs de proximité ;

6. **Renforcer la présence et l'action des fédérations au sein et à destination des QPV** : la nouvelle gouvernance et l'affermissement du dialogue entre le mouvement sportif et les collectivités locales doivent profiter au sport dans les QPV ;

7. **Proposer des actions sportives à l'école portées par les éducateurs sportifs municipaux**, afin de sensibiliser aux activités et dispositifs dédiés en QPV et hors QPV afin d'encourager le brassage des populations ;

8. **Consacrer dans le cadre du Projet de loi « Démocratisation du sport » un volet dédié aux ressources humaines, équipements et moyens dédiés dans les territoires carencés, ceux notamment des QPV et des espaces ruraux.**

Etat des lieux

Entre la ville et les associations présentes dans les QPV : des relations étroites et de confiance

A la lecture des témoignages des adhérents de France urbaine, les relations avec les associations qui interviennent au profit des publics issus des QPV sont « *excellentes* ». Les rapports sont étroits et constants avec les clubs sportifs, les centres sociaux, les associations de proximité, pour qui la ville reste majoritairement la seule source de financement.

Dans le champ de l'insertion par le sport, les collectivités sont un appui de premier plan au regard du subventionnement, de la mise à disposition d'équipements et matériels sportifs et de l'aide technique à l'organisation des manifestations sportives, de l'évaluation des besoins, de l'appui en matière d'ingénierie, etc. Cette impulsion des actions permet aux collectivités de disposer d'une bonne connaissance du tissu associatif des quartiers et de travailler en transversalité avec les différents acteurs, tandis que les synergies dans le champ de l'insertion par le sport sont nombreuses.

La présence des villes se mesure, par ailleurs, par le déploiement des éducateurs sportifs territoriaux sur le terrain mais aussi par la mise à disposition des équipements sportifs dont elles sont propriétaires et gestionnaires.

L'ensemble des leviers dont disposent les villes pour soutenir et amplifier l'action sportive dans les QPV sont primordiaux, d'autant plus dans la période de crise sanitaire et sociale que nous traversons. Le relationnel nécessite un travail permanent et plus que jamais nécessaire : plusieurs collectivités s'inquiètent, à ce sujet, d'un essoufflement moral et psychologique des associations sportives ces dernières semaines, au regard des restrictions sanitaires.

Cartographie de l'offre sportive à destination des publics issus des QPV

Quelles offres sportives et extra-sportives ?

Les offres sportives référencées sont relativement « traditionnelles » : les pratiques mentionnées sont celles du football, des sports de combats, du handball, du judo, du badminton, etc. Ces offres sont néanmoins contrastées selon les territoires et la diversité du tissu associatif local.

C'est la structuration de l'offre et la mise en œuvre des actions ciblées qui révèlent la façon dont le sport est utilisé au profit de l'action sociale dans les quartiers. Les actions sont diverses et portées la plupart du temps de manière collégiale : actions en pieds d'immeuble, au plus près des habitants, stages en demi-pension pendant les vacances scolaires à la semaine, combinant soutien scolaire (aide aux devoirs) et activités multisports, offres de découvertes de pratiques sportives variées, sorties sportives en dehors des quartiers, etc. Les services des sports des villes offrent dans leur grande majorité des activités gratuites ou à moindre coût en accès libre, rythmant le quotidien sur tous les temps péri et extrascolaires (soir, mercredi, vacances).

Offres sportives et extra-sportives : un portage à « trois têtes »

L'offre sportive dans les QPV est principalement portée par trois acteurs que sont les clubs (rattachés aux fédérations), les associations sportives et extra-sportives et les collectivités locales. Ce portage est contrasté selon les territoires mais cette répartition ressort dans la plupart des contributions.

Si la présence des fédérations dans les territoires est importante dans l'offre sportive globale, les actions des associations de proximité, des centres sociaux et des collectivités locales viennent compléter ou le cas échéant compenser l'offre des clubs fédérés.

Les collectivités mettent à disposition des structures issues des QPV les infrastructures et équipements sportifs nécessaires à leurs actions. En outre, le rôle des villes est primordial en matière de vitalité de l'offre et des actions sportives. En sus d'accompagner le tissu associatif, elles initient elles-mêmes un grand nombre de dispositifs permettant par le sport une insertion dans le monde du travail (association d'insertion par l'activité économique (Adap), coachs d'insertion par le sport lancé par l'APELS…), une meilleure santé (en lien avec les Instituts médico-éducatifs, promotion du sport sur ordonnance…), le sport adapté via les comités départementaux, les actions en directions des plus âgés (senior oxygène…), etc.

En effet, les collectivités sont celles qui entraînent le sport dans les évolutions et les défis du quotidien : le développement et la promotion du sport féminin ou encore la sensibilisation à la transition écologique par le sport. Dans ces perspectives, et pour ancrer de façon plus forte le sport dans les territoires, les villes et intercommunalités sont à l'initiative de nombreux événements, en lien avec les associations sportives (forums des associations, des sports, des citoyens, fêtes de quartiers, dispositifs sportifs estivaux, tournois, etc.).

Dans ce sillage, elles associent pleinement les clubs sportifs des quartiers aux animations organisées par la collectivité, tout en engageant un travail de diversification des activités et d'ouverture afin de toucher le public le plus large possible. Les activités proposées en dehors des QPV sont ainsi essentielles pour atteindre cet idéal d'ouverture et de mixité sociale : les activités de pleine nature sont privilégiées dans ce cadre.

Enfin, les collectivités du bloc local disposent d'un rôle central en matière de formations. Si les éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (ETAPS) incarnent l'intervention des collectivités en matière d'éducation par le sport, les grandes villes sont accompagnatrices et facilitatrices à bien des égards : accueil des formations de médiateurs, participation aux formations du Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) en lien avec la DRDJCS, la Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT), soutien au BAFA, au programme Sésame, etc.

Quels concours financiers sont apportés par les collectivités locales ?

Les écarts en matière de contributions financières des collectivités locales vers les QPV sont variables. Ils sont surtout difficilement quantifiables au regard des différents services mobilisés sur les QPV et des lignes budgétaires afférentes, qui, une fois additionnées, équivalent toutefois à des dizaines de millions d'euros.

Sans surprise, les critères retenus pour le versement des subventions aux associations sportives et extra-sportives présentes dans les QPV se recoupent largement autour de quelques entrées : nombre et type de licenciés (bénévoles, loisirs, compétiteurs), âge des licenciés, implication dans la vie du quartier et des projets locaux, parité de genre, implication dans le sport-santé, etc.

Premiers financeurs du sport, les collectivités du bloc local sont également les principales contributrices des fonds dédiés à la politique de la ville. Si elles répondent aux responsabilités qui sont les leurs dans ce domaine, le concours de l'Etat, des autres strates de collectivités territoriales mais également du monde économique en matière de financement sera primordial ces prochains mois, pour organiser une montée en puissance des offres sportives dans de nombreux territoires encore trop souvent carencés en équipements.

Dans les territoires

- **La Métropole Aix-Marseille-Provence a lancé depuis 2010 le « Projet de développement des activités physiques et sportives » (Prodas).** Ce dispositif permet à chacun de pratiquer un sport, sans barrières financières. Il soutient les centres sociaux et les associations sportives de proximité qui proposent des animations sportives. Le Prodas abrite un dispositif d'aide à la formation et à la professionnalisation des éducateurs du sport : cette formation permet en contrepartie du financement de développer la pratique sportive dans les QPV (400 heures par an et par contrat d'apprentissage) ;

- **La Ville de Mulhouse met en place, depuis plusieurs années, les Pratiques sportives ouvertes (PSO) ou Pratiques sportives autonomes (PSA)** : un accès libre à plusieurs gymnases de la ville pour y pratiquer librement des loisirs sportifs récréatifs, sans encadrement et en dehors du cadre associatif. Ces dispositifs, qui n'ont jamais eu vocation à se substituer aux clubs sportifs et aux salles de sport, vont de plus en plus, avec le temps, se développer vers le sport santé et bien-être. La démarche est de s'adresser à tous les publics, y compris ceux les plus éloignés de l'activité physique ;

- **A Reims, la Ville met à disposition les équipements sportifs, met en œuvre des actions ciblées en fin de journée et des dispositifs plus complets pendant les vacances scolaires, notamment à l'adresse des publics des QPV** ;

- **La Ville de Montreuil s'implique en mettant les équipements à disposition, en aidant au travers de subventions, de mises à disposition d'agents, de matériels… ;**

- **Dijon estime que les rapports entretenus avec les différents clubs et associations intervenant dans les QPV sont bons. Tout est employé pour favoriser la pratique sportive par l'attribution de subventions de fonctionnement, la mise à disposition des équipements sportifs (salles, stades) ainsi que la participation au dispositif d'aide au paiement des cotisations sportives.** Cette participation de la collectivité équivaut à un budget de 63.500 euros, versés aux clubs intervenant dans les QPV au profit de 498 jeunes. La collectivité par les subventions de fonctionnement a également versé 432.100 euros aux différents clubs implantés dans les QPV ;

- **En complément de fédérations affinitaires multisports (UFOLEP, Léo Lagrange…), la Ville de Nantes dispose d'une « Animation sportive municipale » (ASM)**, composée de 80 éducateurs sportifs municipaux, dont 33 œuvrant quotidiennement en QPV. Cette ASM est présente sur les 3 temps de vie de l'enfant et de l'adolescent, en accompagnement des professeurs des écoles pour l'EPS et en tant qu'opérateur direct après la classe, les mercredis après-midi et les vacances ;

- En dehors d'un tissu associatif fourni mais encore trop peu diversifié en termes d'offres (essentiellement concentrées sur la pratique du football, des sports de combat, du futsal), **la Ville de Grenoble a un service sport et quartiers qui offre des activités gratuites, en accès libre sur tous les temps hors scolaire** (soir, mercredi, vacances) avec, depuis quelques années, un accent sur les activités en direction du public féminin (aéroboxe, football, fitness, boxe et musculation) ;

- A l'image de plusieurs villes, **Saint-Etienne participe directement aux actions sportives en mettant à disposition des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (ETAPS).** Si le territoire bénéficie d'une offre sportive municipale à destination des publics des QPV, il peut par ailleurs compter sur 50 clubs affiliés aux fédérations sportives et une dizaine de structures non affiliées (clubs de quartiers, maisons citoyennes), permettant une pratique associative variée dans chacun des QPV ;

- **La Ville de Limoges verse les subventions de droit commun selon les mêmes critères, quelle que soit la cartographie des clubs : nombre de licenciés, type de licenciés (bénévoles, loisirs, compétiteurs), âge de licenciés, projets des clubs, etc. ;**

- **La direction des sports de la Ville de Nîmes porte des ateliers sportifs sur le temps périscolaire sur l'ensemble du territoire ainsi que sur le temps libre (stages sportifs…).** Les actions de proximité offrant une pratique sportive aux différents publics des quartiers sont menées en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs locaux.

- **A Toulouse comme dans d'autres collectivités, le décloisonnement des clubs des centres-villes vers les QPV et réciproquement pour favoriser les échanges entre les clubs, les publics et l'utilisation générale des équipements constitue un axe de travail prioritaire ;**

- Riche d'une offre associative composée de 110 clubs membres de l'OMS (Office municipal des sports), **la Ville de Roubaix propose un dispositif "Sport pass" qui**, piloté par la direction des sports, **propose l'accès à 80 créneaux sportifs hebdomadaires** (complémentaires à l'offre associative) avec l'intervention des 21 éducateurs sportifs municipaux au cœur des quartiers (900 adhérents - sport en familles/jeunes, adultes, etc.).

CONTACTS

France urbaine

Emmanuel HEYRAUD, Directeur cohésion sociale et développement urbain,
en charge de la Politique de la ville et du Sport
e.heyraud@franceurbaine.org

Sébastien TISON, Conseiller en charge du sport
s.tison@franceurbaine.org

FRANCE URBAINE
MÉTROPOLES, AGGLOS ET GRANDES VILLES

France urbaine

22 rue Joubert 75009 PARIS

01 44 39 34 56

franceurbaine@franceurbaine.org